

Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux de Nouryon

Date d'effet : avril 2019



Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux de Nouryon

Nouryon s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable et attend la même chose de ses partenaires commerciaux tels que les fournisseurs, distributeurs, agents et consultants. Pour appuyer cet engagement, Nouryon a élaboré ce Code de conduite destiné aux partenaires commerciaux afin de leur faire connaître ses attentes en ce qui concerne le respect des lois, des pratiques commerciales et du traitement des personnes. Les partenaires commerciaux de Nouryon doivent prendre connaissance de la liste des attentes ci-dessous, ainsi que du Code de conduite professionnelle et d'éthique de Nouryon (ci-joint) et prendre les mesures appropriées pour en assurer le respect. Nouryon peut vérifier le respect de ce Code par ses partenaires commerciaux, notamment par des audits. Les violations peuvent constituer un motif de résiliation de la relation commerciale avec le partenaire commercial concerné.

1. Se conformer aux lois. Les partenaires commerciaux doivent s'informer de toutes les lois et réglementations applicables des pays dans lesquels ils exercent leurs activités, y compris – le cas échéant – les lois anti-corruption, les réglementations douanières, les lois relatives aux contrôles des exportations et des échanges commerciaux, les lois antitrust et relatives à la concurrence et aux pratiques équitables, et les lois sur la vie privée.
2. Faire du commerce éthique. Les partenaires commerciaux ne doivent pas verser de pots-de-vin, des ristournes, effectuer des paiements de facilitation, ni donner des biens de valeur à des fins indues d'obtention de marché ou de tout avantage commercial.
3. Éviter les cadeaux, les repas et les offres de divertissement inappropriés. Les partenaires commerciaux ne peuvent pas fournir ou offrir de cadeaux, repas ou offres de divertissement (y compris en espèces ou équivalents) à tout employé de Nouryon qui pourrait influencer de manière inappropriée une décision commerciale, ou en donner l'apparence. Les employés de Nouryon ne peuvent accepter que des cadeaux commerciaux d'une valeur nominale (inférieure à 150 €), dans le respect de la politique de Nouryon en matière de cadeaux et d'invitations et de toutes les lois en vigueur.
4. Faire preuve de respect envers les personnes. Les partenaires commerciaux doivent fournir un lieu de travail exempt de discrimination et d'harcèlement et traiter les employés et les candidats à un emploi de manière équitable.
5. Respecter les droits fondamentaux de la personne. Les partenaires commerciaux doivent veiller à ce que les produits et matériaux qu'ils vendent à Nouryon ne soient pas fabriqués en recourant au travail des enfants, au travail forcé ou au travers de victimes du trafic d'êtres humains et doivent prendre des mesures raisonnables pour éliminer de telles pratiques dans leurs chaînes d'approvisionnement.
6. Fournir un environnement de travail sûr. Les partenaires commerciaux doivent fournir un

environnement de travail sûr, propre et sain conforme à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur et doivent s'efforcer de prévenir les accidents du travail et les incidents liés à la sécurité.

7. Se conformer aux réglementations environnementales. Les partenaires commerciaux doivent exercer leurs activités conformément aux lois, règlements et normes environnementales applicables à l'industrie et doivent soutenir les efforts de Nouryon en vue d'une exploitation durable.
8. Tenir à jour les livres de compte et registres commerciaux. Les partenaires commerciaux se doivent de tenir à jour les livres de compte et registres commerciaux conformément aux exigences légales et réglementaires et aux pratiques comptables en vigueur.
9. Coopérer aux lois sur les minéraux des conflits. Les partenaires commerciaux doivent veiller à ce que toutes les matières premières vendues à Nouryon soient exemptes de minéraux issus de conflits contribuant ou soutenant les violations des droits de l'homme. Les partenaires commerciaux doivent soutenir Nouryon en ce qui concerne toutes les exigences de signalement de Nouryon (ou de ses clients) liées aux minéraux des conflits.
10. Gérer et protéger les informations. Les partenaires commerciaux doivent prendre les mesures appropriées pour protéger les informations exclusives ou confidentielles de Nouryon, notamment les informations relatives aux employés, les données client, la propriété intellectuelle et les secrets commerciaux.
11. Prévenir la fraude. Les partenaires commerciaux de Nouryon doivent disposer de contrôles internes conçus pour détecter, prévenir et combattre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Là où la loi le permet, les partenaires commerciaux peuvent signaler toute violation présumée de ce Code de conduite des partenaires commerciaux via le site Internet ou la ligne d'assistance de signalement SpeakUp! de Nouryon ou en contactant le Chief Compliance Officer (Agent principal chargé de la conformité) de Nouryon :

Numéro de téléphone gratuit :

Les numéros de téléphone gratuits pour 40 pays sont disponibles sur le site Internet SpeakUp! de Nouryon. Une assistance est proposée dans la langue locale. La ligne d'assistance SpeakUp! est disponible 24 h/24, sept jours par semaine.

Des traducteurs sont disponibles pour consigner votre déclaration dans votre langue locale.

Numéro de téléphone gratuit :

Les numéros de téléphone gratuits pour 40 pays sont disponibles sur le site Internet SpeakUp! de Nouryon. Une assistance est proposée dans la langue locale. La ligne d'assistance SpeakUp! est disponible 24 h/24, sept jours par semaine.

Des traducteurs sont disponibles pour consigner votre déclaration dans votre langue locale.

Site Internet SpeakUp! :

<http://www.nouryon.ethicspoint.com>

Nouryon

Attn : Chief Compliance Officer

P.O. Box 75730

1070 AS Amsterdam

Pays-Bas

E-mail : nouryoncompliance@nouryon.com